

Règlement des compétiteurs



Champs d'application

Ce règlement s'applique à l'ensemble des compétiteurs de toutes les catégories, membres de la Pédale Bulloise (ci-après PB). Il complète les statuts du club.

Il rassemble l'ensemble des règles de fonctionnement et apporte un cadre sur les droits et devoirs des compétiteurs envers le club et du club envers les compétiteurs.

Le compétiteur doit également respecter

- les principes de la « charte d'éthique du sport suisse » et le « code de conduite des athlètes » (swiss olympic)
- les engagements du programme « cool and clean »
- les règlements de Swiss Cycling.

Lorsqu'un membre du club porte le maillot du club, il devra également avoir un comportement qui ne porte pas atteinte à l'image du club.

En cas de non-respect des points de ce règlement, le comité décidera de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Charte, code et engagement externes

Charte d'éthique du sport suisse

<http://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraîneurs/valeurs-ethique/charte-ethique.html>



1. Traiter toutes les personnes de manière égale.
2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.
3. Renforcer le partage des responsabilités.
4. Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.
5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.
6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement.
7. S'opposer au dopage et à la drogue.
8. Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.
9. S'opposer à toute forme de corruption.

Code de conduite des athlètes

http://www.swissolympic.ch/dam/jcr:797626fa-0b10-458a-97df-5c0ed2033033/Code_de_conduite_athletes_2016_FR.pdf

COOL & CLEAN

Les engagements de « cool and clean »

1. Je veux atteindre mes objectifs ! (sport des jeunes)
Je veux accéder à l'élite ! (sport de compétition de la relève)
2. Je me comporte avec fair-play !
3. Je réussis sans dopage !
4. Je renonce au tabac !
5. Je renonce à l'alcool ! (moins de 16 ans)
Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (plus de 16 ans)

<https://www.coolandclean.ch/fr/>

Equipements

Lors de son adhésion au club et lors de chaque renouvellement d'équipement, chaque membre reçoit gratuitement :

- 1 maillot s'il fait partie de l'école de cyclisme (jusqu'à la catégorie U19)
- En plus du maillot, 1 cuissard s'il fait partie des catégories U17 ou U19
- 1 maillot et 1 cuissard s'il fait partie de la catégorie U23 ou plus âgé, ayant sa licence sous le nom du club et portant l'équipement du club lors de compétition

Le membre est responsable de commander son équipement auprès du club.

Les membres de l'école de cyclisme (U17 et plus jeunes) doivent obligatoirement porter le maillot officiel actuel du club lors des entraînements, des compétitions ainsi que sur les podiums.

Les compétiteurs de la catégorie U17 (Hard - Cadet) licenciés ont la possibilité de faire partie et de porter le maillot d'un team officiel enregistré à Swiss Cycling (selon la liste officielle des équipes VTT nationales publiée par Swiss Cycling faisant foi).

Les compétiteurs de la catégorie U19 et plus âgés n'ont plus l'obligation de porter le maillot officiel du club.

Le coureur perd tout droit aux défraiements du club dès le moment où il ne porte plus le maillot officiel actuel du club.

Le port du maillot officiel du club n'est pas exigé dans les situations suivantes :

- Lorsque le compétiteur porte le maillot officiel de l'équipe nationale ou de Talent Romandie
- Lorsque le compétiteur porte le maillot officiel de champion national, romand ou cantonal

Le port d'un maillot distinctif officiel ne remet pas en cause le droit aux défraiements.

Le non-respect des règles en matière d'équipement fait perdre tout droit aux défraiements. Les membres de l'école de cyclisme s'exposent, par ailleurs, à une sanction décidée par le comité.

Le maillot officiel du club ne peut en aucun cas être modifié.

Sponsoring personnel

Tout compétiteur U17 et plus âgé peut conclure un contrat avec une entreprise ou un team officiel Swiss Cycling à condition que les termes du contrat n'entrent pas en contradiction avec les règlements et les statuts du club. Le logo de l'entreprise ou du team ne pourra pas être ajouté ou apparaître sur les équipements officiels du club.

Inscriptions aux compétitions

Le compétiteur courant sous les couleurs du club doit s'inscrire aux compétitions sous nom de club « Pédale Bulloise ».

Le compétiteur du club U17 ou plus âgé, faisant partie d'un team officiel, doit s'inscrire aux compétitions sous le nom « Nom du team officiel / Pédale Bulloise ».

Défraiements

Le comité est responsable d'assurer une juste répartition des défraiements et de garantir la santé financière du club. Il adaptera les défraiements en fonction des moyens financiers à disposition.

Seuls les compétiteurs qui portent le maillot officiel du club peuvent prétendre à des défraiements.

Le tableau de la dernière page du présent règlement fait la synthèse des défraiements.

En novembre, le comité enverra le formulaire informatique avec les instructions pour le remplir à tous les compétiteurs.

Le formulaire devra parvenir par voie électronique et sous le format demandé au responsable des défraiements au plus tard à la date mentionnée dans les instructions..

Les défraiements seront distribués lors de l'assemblée générale du club. Si le coureur ne peut pas être présent, il prendra contact avec le comité pour lui communiquer le nom de la personne qui prendra ses défraiements. Le compétiteur ne pourra plus prétendre recevoir ses défraiements par après.

Liste des défraiements :

1. Prime d'encouragement

Pour les catégories U17 et plus jeunes, le club offre une prime d'encouragement au compétiteur ayant participé à un minimum de 5 courses inscrites au calendrier Swiss Cycling durant la saison écoulée.

Cette prime se présente sous forme de bons d'achat et/ou d'argent.

2. Licence

Le club incite les compétiteurs à prendre une licence annuelle sous le nom du club.

Pour obtenir un titre officiel de champion national, romand ou cantonal, la licence est obligatoire.

Chaque compétiteur est responsable de s'inscrire comme membre actif auprès de Swiss Cycling et de commander sa licence sur la plate-forme internet de Swiss Cycling.

Pour les catégories U17 et plus jeunes, la licence est gratuite. Elle peut être obtenue en s'inscrivant individuellement comme membre actif auprès de Swiss Cycling. Le club remboursera les frais d'inscription à Swiss Cycling.

Pour toutes les autres catégories, le club remboursera le prix de la licence.

3. Inscriptions aux courses

Pour les catégories U19 et U23, une participation aux frais d'inscriptions sera remboursée uniquement aux compétiteurs courant avec le maillot officiel du club.

4. Frais de déplacement et d'hébergement

Pour les catégories, U17, U19 et U23, la PB participe aux frais de déplacement ainsi qu'aux frais d'hébergement selon le tableau de la dernière page de ce règlement.

Si plusieurs compétiteurs se déplacent pour une même compétition, ils se regroupent dans la mesure du possible dans un même véhicule. Un compétiteur se déplaçant individuellement par « confort personnel » ne sera pas dédommagé.

Pour prétendre au dédommagement de ses frais les conditions suivantes doivent être remplies :

- Uniquement pour les compétitions nationales, le championnat Suisse ou le championnat d'Europe
- L'hébergement est pris en charge que si un trajet est supérieur à 200km départ de Bulle
- Les frais kilométriques sont pris en charge dès le 150^{ième} kilomètre (par trajet) départ de Bulle.

5. Prime pour résultats

Cette prime est attribuée aux compétiteurs dont les résultats ont été marquants durant la saison.

Cette prime se présente sous forme de bons d'achat et/ou d'argent.

6. Soutien et aide financière exceptionnelle

La PB peut apporter un soutien ou une aide exceptionnelle à un compétiteur membre du club, indépendamment du fait qu'il porte ou non l'équipement du club en compétition.

Ce soutien se présente sous la forme d'une aide matérielle ou financière décidée par le comité.

Entraînements pour compétiteurs

En plus de l'école de cyclisme, le club met en place, dans la mesure des possibilités, un groupe compétition et pré compétition destiné aux jeunes compétiteurs.

Le jeune faisant partie de ces groupes

- doit prendre connaissance du présent règlement et doit le faire signer par son représentant légal
- est tenu de fréquenter assidument les entraînements proposés (au minimum 80%)
- doit s'excuser en cas d'absence, au plus tard la veille de l'entraînement, auprès de l'entraîneur responsable
- doit participer à au moins 8 compétitions dont au moins 2 courses nationales pendant l'année

Les entraîneurs avec l'approbation du comité peuvent décider de sanctionner un compétiteur qui ne respecte pas ces règles.

Achat de matériel

Pour autant que cela soit possible, les compétiteurs essaient de favoriser les sponsors du club lors de leurs achats.

Aide lors des activités du club

En plus de ses activités statutaires, le club demande à ses coureurs leurs aides lors des événements annuels organisés par le club.

Défraiement tableau de synthèse selon le règlement

	≤U15	U17		U19 – U23		Amateurs – Elite - Master	
Equipement offert lors du renouvellement	1 maillot	1 maillot 1 cuissard	1 maillot 1 cuissard	1 maillot 1 cuissard	1 maillot 1 cuissard	1 maillot 1 cuissard	---
Compétiteur portant les couleurs du club selon le règlement	Obligatoire	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Prime d'encouragement	Max. 50CHF	Max. 100CHF	---	---	---	---	---
Licence	Licence gratuite	Licence gratuite	---	Remboursée	---	Remboursée	---
Cotisation Swiss Cycling	Remboursée	Non remboursée	Non remboursée	Non remboursée	Non remboursée	Non remboursée	Non remboursée
Inscriptions aux courses, frais de déplacement ou de logement 60CHF/nuit 0.50CHF/km	---	Max. 500CHF	---	Max. 800CHF	---	---	---
Prime pour résultats	Max. 300CHF	Max. 500CHF	---	Max. 800CHF	---	Max. 500CHF	---
TOTAL	Cot. Swiss Cycling + max. 350CHF	Lic. Swiss Cycling + max. 1'100CHF	---	Lic. Swiss Cycling + max. 1'600CHF	---	Lic. Swiss Cycling + max. 500CHF	---